



26 novembre 2018

(18-7419)

Page: 1/1

Original: anglais

**CORÉE – MESURES AFFECTANT LE COMMERCE
DES NAVIRES DE COMMERCE (JAPON)**

DEMANDE DE PARTICIPATION AUX CONSULTATIONS

Communication du Taipei chinois

La communication ci-après, datée du 21 novembre 2018 et adressée par la délégation du Taipei chinois à la délégation de la République de Corée et à la délégation du Japon, est distribuée à l'Organe de règlement des différends conformément à l'article 4:11 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends.

J'aimerais me référer aux consultations demandées par le Japon dans la communication distribuée aux Membres de l'OMC le 13 novembre 2018 (WT/DS571/1, G/L/1279, G/SCM/D121/1) et intitulée *CORÉE – MESURES AFFECTANT LE COMMERCE DES NAVIRES DE COMMERCE*.

Conformément à l'article 4:11 du Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends, le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu a l'honneur d'informer les Membres qui prennent part aux consultations et l'Organe de règlement des différends de son désir d'être admis à participer à ces consultations.

Le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu a un intérêt commercial substantiel dans les branches de production de navires de commerce et un intérêt systémique dans l'interprétation des dispositions de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires ("Accord SMC") en ce qui concerne les mesures en question relatives au développement, à la production, à la commercialisation, et/ou à la vente ou à l'achat de navires de commerce.

Je souhaiterais avoir confirmation de l'acceptation de la présente demande, ainsi que des informations sur la date et le lieu des consultations.
